



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 43949

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les inquiétudes exprimées par les débiteurs de tabac. Par leur implantation, les buralistes constituent un des premiers réseaux de proximité sur le territoire national. En effet, de part leur activité, notamment pour le compte de l'Etat (vente de la vignette automobile, de timbres fiscaux et postaux...), mais également en tant que commerce de proximité (presse, jeux, titres de transport), les buralistes assurent un maillage de l'ensemble des régions de France. Cependant, ceux-ci doivent faire face à la nécessaire politique de santé engagée dans la lutte contre le tabagisme, et aux conséquences de la hausse du prix du tabac. Cette situation est d'autant plus complexe, qu'ils sont confrontés à de multiples charges d'exploitation qui sont loin d'être compensées par la remise brute sur le tabac de 8 %, dont ils bénéficient, qui n'a pas été modifiée depuis 1977. Confrontés à des contraintes financières, administratives et comptables importantes, il souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour répondre aux attentes des professionnels de ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43949

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1958

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)